

BULLETIN MENSUEL

PUBLIÉ PAR LA

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTRÉAL

Prix d'abonnement

10 francs par an.

SIÈGE DE LA CHAMBRE
EDIFICE DU BOARD OF TRADE, RUE ST-SACREMENT
MONTREAL

Le Bureau est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 10 heures à midi et de 1 heure à 3 heures.

Adresser toute lettres et communications à la Chambre de Commerce Française de Montréal, à MONTREAL, CANADA.

Adresse télégraphique : "GALLIA" Montréal.

A V I S

Le Commerce français trouvera tout intérêt à se renseigner auprès de notre Chambre de Commerce sur le compte de tout individu de notre place sollicitant des représentations.

Nous recommandons aux personnes, qui ont l'occasion de nous écrire, de bien indiquer l'adresse exacte de notre Compagnie :

**Chambre de Commerce FRANÇAISE
de Montréal**

42 RUE ST-SACREMENT

En omettant la désignation **Française**, ce qui arrive à plusieurs de nos correspondants, les lettres sont remises — comme il est juste — à la **Chambre de Commerce du district de Montréal**, c'est-à-dire à nos confrères Canadiens.

Comptes rendus des séances de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 1900.

Extrait du procès-verbal de la séance du 27 septembre 1900, tenue sous la présidence de M. Emile Galibert, président.

M. Duchastel de Montrouge, consul de France, assiste à la réunion.

Parmi les présents : MM. J. Herdt, Poindron et Monier, du bureau.

Avant de procéder au dépouillement du courrier, M. le président prononce l'éloge de M. Marchand, premier Ministre de la Province de Québec et propose, secondé par M. J. Herdt, que les compliments de condoléances de la Chambre soient adressés à la famille du défunt.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

MM. Poindron et J. Herdt présentent les félicitations de la Chambre à M. E. Galibert, à l'occasion de l'obtention par la maison C. Galibert & fils d'une médaille d'or à l'Exposition de Paris.

MM. Poindron et Monier se font également les interprètes de la Chambre en offrant à M. J. Herdt leurs félicitations au sujet de la récompense accordée à l'Exposition de Paris à la "Diamond Glass Co" dont M. J. Herdt a été pendant de longues années l'actif et dévoué directeur.

Puis M. Galibert fait part à la chambre de l'accueil aimable qu'il a reçu à Paris, notamment aux Ministères

des Affaires Etrangères et du Commerce et à l'Office National du Commerce Extérieur où on lui a montré qu'on appréciait hautement le travail et le dévouement des membres de la chambre.

M. Galibert parle aussi du congrès international de la marine marchande à l'une des séances duquel il a assisté comme délégué de la Chambre, et met à la disposition de ses collègues différents documents concernant ce congrès.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est alors procédé au dépouillement du courrier qui contient un certain nombre de demandes de renseignements notamment sur les biscuits, vins, eaux-de-vie, bicycles, tissus, etc.

M. Poindron donne communication d'un travail dont il est l'auteur. Cette étude, qui a trait à la question des jambons boratés, sera lue par M. de Sieyès, délégué de la Chambre au Congrès des Chambres de Commerce françaises à Paris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 1900.

Extrait du procès-verbal de la séance du 11 octobre 1900, tenue sous la présidence de M. E. Galibert, président.

M. Duchastel de Montrouge, consul de France, assiste à la réunion.

Parmi les présents : MM. Jonas, J. Herdt, Poindron et Monier, du bureau, ainsi que MM. Bouesnel et Pony.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement du courrier qui contient plusieurs demandes de renseignements, notamment sur la librairie et les alcools industriels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La ligne directe France-Canada

Nous reproduisons avec grand plaisir de la *Presse de Montréal*, l'intéressante entrevue suivante, qui indique la situation actuelle et la perspective de la ligne de la Compagnie canadienne de Navigation à Vapeur.

Un de nos rédacteurs, en quête de nouvelles, est entré ce matin au bureau de la Compagnie Franco-canadienne de Navigation à Vapeur, et a trouvé l'énergique représentant de la Compagnie, M. Poindron, en conférence avec M. Blumhart, qui exerce dans l'administration les fonctions de commissaire-censeur, et qui, depuis sa fondation, a porté un grand intérêt à cette entreprise. Notre rédacteur trouvant

l'occasion favorable d'obtenir des renseignements sur la compagnie, demanda à ces messieurs de lui fournir quelques notes, afin de faire connaître au public le résultat des opérations de l'année et les probabilités de succès pour l'avenir.

M. Poindron, avec son obligeance habituelle, se rendit au désir de notre rédacteur, et lui fit l'historique de sa compagnie dans les termes suivants :

Le besoin d'une ligne directe entre le Canada et la France, se fait sentir depuis longtemps, mais surtout depuis la conclusion du traité de commerce négocié par Sir Charles Tupper et M. Siegfried, alors ministre du commerce en France, et maintenant un de nos principaux actionnaires du Havre. Par ce traité, les deux pays s'accordent réciproquement des réductions de tarif pourvu que les marchandises soient transportées directement du pays d'origine au pays de destination. Il s'en suit que, sans une ligne directe, tous les avantages accordés par ce traité sont perdus. Aussi, après la signature du traité par M. le marquis de Dufferin, ambassadeur de sa Majesté Britannique, à Paris, et M. Hannoteaux, ministre des affaires étrangères en France, il y eut un échange de correspondance entre les parties contractantes, par laquelle elles s'engageaient à faire tous leurs efforts pour créer une ligne directe entre les deux pays, seul moyen de faire produire au traité les avantages réciproques qu'on en attendait.

Depuis quatre ans, il y avait, dans les statuts du Canada, l'offre d'une subvention annuelle de \$50,000 pour une période de cinq ans, à toute compagnie qui entreprendrait de fournir un service effectif de transport maritime entre les deux pays. De son côté, le gouvernement français accorde une prime de tonnage à la marine marchande qui équivaut à peu près à \$25,000 par année, pour chaque paquebot ; malgré ces encouragements, aucune compagnie n'avait voulu tenter l'aventure.

C'est alors que je m'abouchai avec un certain nombre de capitalistes canadiens et que nous proposâmes aux armateurs et aux industriels français de nolisier des paquebots et de faire un essai loyal de la possibilité d'une ligne directe entre le Canada et la France. Des deux côtés de l'Atlantique on en reconnaissait le besoin, mais il fallait trouver \$50,000 pour en faire la démonstration pratique. Je groupai dans les deux pays des hommes possédant assez d'esprit public pour risquer leur argent et leur travail afin de mettre en évidence les avantages d'une ligne semblable. Nous avons créé la compagnie et nous nous sommes mis à l'œuvre sans aucune promesse de l'un ou l'autre gouvernement, mais nous étions convaincus que, si nous démontrions l'utilité de la ligne, la compétence de son administration ainsi que la disposition des action-

naires à souscrire le capital nécessaire à une organisation permanente, le concours des gouvernements ne nous ferait pas défaut.

Aujourd'hui, la démonstration est faite : avec l'Ovidia, qui est en route, nous aurons fait six voyages durant la saison navigable du St-Laurent. A chaque voyage, nous avons refusé du fret canadien. Malheureusement, le fret européen est moins abondant et nous ne pourrions avoir des chargements complets d'Europe que lorsque les importateurs canadiens, comprenant les avantages de notre ligne et étant assurés de la permanence de notre service, ajouteront à leur commandes l'ordre d'expédier leur marchandise par notre ligne. Il y a là un travail de propagande qui ne peut se faire en un jour, mais j'ai la conviction que nos chargements de retour progresseront rapidement et que les avantages que nous offrons aux importateurs seront mieux appréciés à l'avenir qu'ils ne l'ont été cette année.

— Quel effet la création de votre ligne a-t-elle eu sur les lignes existantes ?

— La ligne Franco-Canadienne n'enlève pas une tonne de fret à aucune autre ligne de " steamers " qui fréquente notre port. Le bois, la pulpe, les instruments agricoles, les pommes évaporées, les homards, etc., ne peuvent être transportés du Canada en France par aucune autre voie qu'une voie directe, sans tomber sous le coup du tarif général ; tandis qu'en vertu du traité de commerce, nous faisons bénéficier ces articles du tarif minimum. Il n'y a donc pas concurrence : c'est un débouché nouveau que nous avons ouvert aux produits canadiens. Quant aux compléments de cargaisons, nous les tirons des Etats de l'Ouest et les détournons du port de New-York. Ce fait est attesté par les trois grandes lignes de chemins de fer : le Grand Tronc, le Pacifique et le Canada Atlantique. De sorte que nous ne faisons de tort à personne, que nous procurons aux exportateurs un débouché additionnel et que nous augmentons le trafic du port de Montréal.

— Un grand nombre de personnes, au récit des accidents que vous avez éprouvés durant l'été, de la perturbation causée par les guerres du Transvaal et de la Chine, de la cherté du charbon, etc., craignaient de voir périr une entreprise dont tout le monde désire le succès. Y a-t-il quelque danger de ce côté ?

— Il est vrai que nous avons été fort éprouvés dès le début de nos opérations : au mois d'avril, quand le " Roger " se rendait du Havre à Bordeaux, pour compléter son chargement, un accident de machine le força de relâcher à Brest. Il fallut décharger la cargaison et la transférer à bord du " Mont-Blanc," ce qui entraîna des délais, des dépenses et un changement de programme ; au second voyage de ce dernier

" steamer," de malheureux cas de petite vérole furent cause d'une détention de vingt-un jours, de la destruction de l'aménagement des passagers d'entrepont, d'un surcroît de dépense pour l'entretien et le transport des émigrants et, ce qui est plus grave, de la perte d'un voyage durant la saison d'été. Après avoir pris son chargement à Montréal, voilà que le " Mont-Blanc " s'échoue à Deschambault. Nouveaux frais, nouveaux délais. Nous l'expédions enfin, mais arrivé au Havre, il est mis en carénage et nous sommes privés, pour le reste de la saison, de notre meilleur vaisseau.

Nous l'avons remplacé par le " Louisiana " et " l'Ovidia," afin de remplir les engagements que nous avons contractés avec les expéditeurs, mais tout cela n'a pas été sans peine et sans frais : le transport des troupes et du matériel de guerre pour l'Afrique ayant retiré du trafic ordinaire des centaines de paquebots, les vaisseaux nolisables disponibles étaient rares et d'un prix excessif ; puis la hausse sur le charbon est venue augmenter nos frais d'exploitation. Je puis dire, sans jeu de mots, que nous avons constamment navigué contre vents et marées.

— Mais n'avez-vous pas reçu une subvention du gouvernement fédéral ? Si ma mémoire est fidèle, M. Blumhart, au déjeuner du " Mont-Blanc," avait rapporté une conversation qu'il avait eue avec sir Wilfrid Laurier, et l'impression qui m'était restée de son discours, c'est que le gouvernement fédéral voyait votre entreprise d'un œil favorable.

— En effet, les paroles de sir Wilfrid Laurier que M. Blumhart a rapportées au déjeuner du " Mont-Blanc " ont été pour notre conseil d'administration un puissant motif de persévérance ; mais puisque M. Blumhart est ici présent, il va vous raconter lui-même quelles suites heureuses eut cette rencontre fortuite avec le premier ministre ; car, d'un commun accord, M. Blumhart fut chargé de conduire cette négociation pour obtenir la subvention en faveur de notre compagnie.

— M. Blumhart a pris part à toutes les luttes que *La Presse* a soutenues pour amener ce résultat et j'espère qu'il voudra bien nous favoriser de cette primeur.

M. B.— Avec plaisir : les faits sont les faits, et j'estime que le premier devoir d'un journal est de bien renseigner ses lecteurs.

Puisque vous étiez au déjeuner du " Mont-Blanc," et que vous avez entendu les paroles du Premier-Ministre que j'ai rapportées, vous devez vous rappeler qu'elles se résumaient à ceci : " Je suis heureux d'apprendre les détails que vous venez de me donner. Votre entreprise a toutes mes sympathies. Si elle est née viable et si elle est de nature à promouvoir les

intérêts généraux du pays, vous pouvez compter sur l'appui du gouvernement. Faites d'abord cette démonstration et ensuite venez sans crainte me voir."

Vous vous rappelez aussi, sans doute, que mon petit discours fut accueilli par des sourires d'incrédulité ; même notre excellent ami, M. le Consul Général de France, hochait la tête et disait : " Je vous le souhaite bien sincèrement," mais ne paraissait guère convaincu ; d'autres insinuaient que Sir Wilfrid Laurier, avec son urbanité ordinaire, m'avait gratifié d'un jet d'eau bénite de cour. Bref ! je ne réussis à convaincre personne. Je ne me tins cependant pas pour battu. J'ai une meilleure idée que cela de la sincérité de nos hommes publics. Quand la Providence confie à un homme une tâche aussi ardue que celle de gouverner un pays, elle lui donne en même temps les lumières et la grandeur nécessaires pour en porter le poids. Je ne pouvais me faire à l'idée que Sir Wilfrid Laurier qui, en somme ne me devait aucune faveur, m'aurait donné des assurances aussi formelles, sans avoir l'intention d'y faire honneur.

Je répétais donc à M. Poindron ainsi qu'au conseil d'administration : "Faites vos preuves ! Tant que vous n'aurez pas démontré que notre ligne répond à un besoin urgent et que vous êtes capables de la mener à bien, le gouvernement ne vous doit rien, mais quand cette démonstration sera faite, j'irai moi-même présenter votre demande et j'ai confiance qu'il y sera fait droit.

C'est ce qui a été fait. Vers la fin d'août, après que la compagnie eût surmonté ses difficultés et assuré le chargement de tous les vaisseaux de la saison, je présentai la demande de la compagnie à Sir Wilfrid Laurier, en personne ; elle était accompagnée d'un résumé de nos connaissements et de nos manifestes, d'une attestation des grandes compagnies de chemins de fer et des principaux expéditeurs qui, tous, témoignaient que notre ligne comblait un vide important, qu'elle ouvrait un nouveau débouché au commerce canadien et qu'elle opérerait un heureux déplacement du trafic en faveur du port de Montréal.

Sir Wilfrid promit d'examiner le dossier avec toute la diligence possible, et d'en discuter le mérite avec le ministre du Commerce.

Je suis heureux de dire que le gouvernement nous a rendu pleine justice. Sir Wilfrid Laurier a prouvé en cette circonstance, que sa parole vaut la " parole du Roy." En moins de six semaines, malgré de fréquentes absences et la perturbation qu'apporte toujours les préparatifs d'une campagne électorale, notre volumineux dossier a été examiné et discuté, et lundi, le 15 octobre, un arrêté du conseil exécutif nous accordait la subvention votée par le Parlement.

On dit qu'au Canada, il n'y a pas un contrat gou-

vernemental qui soit exempt de corruption ou de chantage. Telle n'est pas notre expérience. Nous avons reçu de tout le monde officiel, depuis le premier ministre jusqu'à son très actif et très intelligent secrétaire particulier, M. Boudreau, l'accueil le plus obligeant et le plus cordial, et personne ne nous a même insinué qu'une souscription quelconque favoriserait ou hâterait la solution de notre affaire. Pour l'honneur de notre pays, je suis heureux de pouvoir rendre ce témoignage.

—Tout cela est très intéressant. Maintenant que l'existence de la ligne est assurée, quel est votre programme pour la saison prochaine ?

M. Poindron—Nous aurons deux paquebots à nous, spécialement construits et aménagés pour le commerce canadien, puis nous noliserez des vaisseaux additionnels pour répondre au besoin du commerce. Dans tous les cas, nous ne ferons pas moins de dix-huit voyages durant l'année.

Après les remerciements et les salutations d'usage, notre rédacteur se retira, enchanté d'avoir fait une aussi fructueuse visite.

LES JAMBONS BORATÉS

Conformément à une délibération de la Chambre de Commerce française de Montréal, nous publions ici un travail préparé par M. A. Poindron et M. de Seyès, sur la question des jambons boratés, lequel travail a dû être présenté par M. de Seyès au Congrès des Chambres de Commerce françaises, siégeant à Paris, où il représente notre Compagnie.

PROJET DE RÉSOLUTION PRÉSENTÉ PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTRÉAL

Messieurs,—

Nous consommons chaque année, en France, une certaine quantité de jambons canadiens qui entrent dans notre pays, soit sous le couvert de leur véritable origine, soit sous une étiquette empruntée, à laquelle d'ailleurs leur qualité ne peut que procurer un crédit avantageux.

La France a conclu avec le Canada un traité de commerce, aujourd'hui en vigueur ; c'est assez dire que la France désire le développement de ses relations commerciales des deux sens avec le Canada.

C'est certainement ainsi que le comprennent, avec les Chambres de Commerce des deux pays, parmi lesquelles je mentionne la Chambre de Commerce française de Montréal, dont je suis ici le délégué, nos Ministères métropolitains des affaires étrangères et du Commerce.

Ce n'est cependant pas ainsi que le comprend notre Ministère français de l'Agriculture, et j'entreprends de vous montrer par un exemple particulier et au nom de la Compagnie que je représente ici, dans quelle mesure vraiment curieuse les meilleures intentions peuvent être détournées de leur but par le jeu divergent des attributions administratives.

Dans une question du genre qui nous occupe, intéressant les relations commerciales extérieures de la France, vous pourriez croire avec nous que l'élaboration des décisions à prendre dût surtout dépendre de notre Ministère du Commerce et de l'Industrie. Le simple récit des efforts inutiles faits par la Chambre de Commerce française de Montréal pour substituer l'importation directe des jambons canadiens en France, à l'importation indirecte, par l'Angleterre et l'Irlande, qui se pratique journallement et que le statu quo favorise, suffira pour vous montrer qu'en certaines occasions, c'est exactement le contraire qui se produit.

Voici :

Les exportateurs canadiens saupoudrent d'une minime quantité de borax le côté chair des jambons au moment de l'emballage, de manière à empêcher l'exsudation de liquide visqueux qui se produirait autrement, au cours du voyage d'outre-mer, exsudation visqueuse contre laquelle on n'a trouvé aucun autre moyen préventif, pratique et réellement efficace. Le borax ainsi saupoudré constitue, non pas un procédé de préparation, puisqu'aucune partie n'en est incorporée à l'aliment même, et l'administration française l'admet virtuellement, comme je vais vous le montrer tout-à-l'heure ; mais un procédé d'emballage, de conditionnement extérieur de la marchandise, pour l'expédition.

Je vous ferai grâce de vous citer, tout au long, les différentes pièces du dossier que la Chambre de Commerce française de Montréal a dû réunir à cet égard ; mais il en résulte, de manière évidente, qu'aujourd'hui les jambons canadiens notoirement saupoudrés extérieurement de borax, au moment de l'expédition, quittent le Canada pour Dublin, Irlande, sous un certificat d'origine canadienne ultérieurement produit à la douane française ; sont déballés à Dublin, Irlande ; débarrassés de leur légère couche extérieure de borax, puis réexpédiés en France où ils entrent sans difficulté aucune, et, au contraire, sous le bénéfice même de leur certificat d'origine. Ni la douane, ni l'administration de l'hygiène publique ne paraissent donc considérer dans ce cas qu'il y ait eu incorporation de borax au produit alimentaire livré à la consommation.

Outre qu'avec nombre des savants les plus distingués et avec la Cour de Cassation, nous considérons, à la Chambre de Commerce française de Montréal, que

l'incorporation raisonnable du borax a un produit alimentaire, n'en rend pas la consommation malsaine, nous partageons encore l'avis de la douane et de l'administration de l'hygiène publique, quand elles admettent qu'il est aisé de débarrasser de leur couche de borax les jambons extérieurement boratés, à l'arrivée dans le pays de consommation ; et que cette opération, faite soigneusement, est de nature à éliminer, presque totalement, du produit alimentaire même, toute trace du borax extérieurement saupoudré, et justement parce que seulement saupoudré extérieurement.

Or, les importateurs français de jambons canadiens via l'Angleterre, ou Dublin, Irlande, auxquels des certificats d'origine canadienne sont fournis pour l'entrée de ces jambons en France, n'ignorent pas la véritable source dont ces jambons proviennent, quoiqu'achetés par eux à des intermédiaires étrangers, en Angleterre ou à Dublin, Irlande ; lesquels intermédiaires nécessairement tirent de ces transactions, au passage, un bénéfice qui grève d'autant le prix de revient du produit à l'entrée en France.

Leur intérêt et leur désir légitime de s'affranchir de l'intermédiaire étranger se trouvent donc d'accord avec ce qu'étnit la pensée du législateur français au jour du sanctionnement par lui du traité de commerce franco-canadien. Leur intérêt et leur désir se trouvent également d'accord avec celui du consommateur qui, s'il entend manger du jambon d'excellente qualité importé de pays étrangers, par la raison, ou bien qu'il est de sorte plus agréable à son goût que celui que nous produisons nous-mêmes en France, ou bien parce qu'il est meilleur marché, ou bien encore parce que nous ne produirions pas en France une quantité de jambons similaires suffisante pour notre consommation, désire néanmoins le payer le meilleur marché possible ; et se dit à bon droit que toute facilité qui ne porte préjudice ni au fisc ni à la santé publique doit être donnée, dans ce sens, à ses approvisionneurs habituels.

Emu de ces considérations ; d'ailleurs saisie de correspondances des plus intéressantes et probantes par des importateurs français de première importance, la Chambre de Commerce française a, à différentes reprises, depuis plusieurs années, saisi, soit le Ministre du Commerce, soit l'Office National du Commerce Extérieur, lesquels et c'est sur ce point que j'appelle tout particulièrement votre attention, vos réflexions et vos observations, se sont chaque fois trouvés impuissants à fournir, sur la matière des décisions, voire même des renseignements, qui émanassent en propre du Ministère du Commerce même.

Je me borne à citer que le Ministre du Commerce a dû limiter son action à transmettre nos lettres au

Ministère de l'Agriculture, comme rentrant exclusivement dans les attributions de celui-ci, et que à la date du 6 août 1898, Monsieur le Ministre de l'Agriculture nous répondait directement, pour nous dire, et je cite ici le dépêche ministérielle, " qu'une commission scientifique composée de membres du comité d'hygiène publique de France, du Comité consultatif des Epizooties, et du Conseil d'Hygiène et de salubrité du département de la Seine, avait été instituée pour se prononcer sur la nocuité ou l'innocuité du borax et de l'acide borique dans les substances alimentaires," que, " cette commission avait émis l'avis que l'addition de ces produits antiseptiques aux denrées alimentaires devait être prohibée " et que " conformément à cet avis, il avait été pris, à la date du 30 mars 1898, à l'égard des viandes boratées une mesure d'interdiction d'entrée en France à laquelle il ne peut être apporté aucune dérogation."

Je prendrai simplement occasion des termes mêmes de la lettre que je viens de vous reproduire et des faits exposés déjà, pour bien nettement préciser les critiques que la Chambre de Commerce française de Montréal a lieu de formuler, et pour bien définir les prémisses des conclusions qui formeront le collaire de cette étude et que nous vous serons reconnaissants de faire vôtres par une délibération expresse.

1o Il a été formé un comité scientifique qui a prononcé que le borax et l'acide borique sont nuisibles lorsqu'ils sont introduits dans les substances alimentaires. Or, l'entrée si facilement permise en France via l'Etranger, sous certificat d'origine canadienne, des jambons canadiens saupoudrés extérieurement de borax, puis débarrassés de cette poudre en Angleterre ou à Dublin, Irlande, prouve que, dans le cas qui nous occupe, notre Ministère de l'Agriculture n'entend pas inférer de l'avis du Comité scientifique qu'il a constitué, que le fait de saupoudrer de borax le côté chair d'un jambon, incorpore à ce jambon même, à l'intérieur, une suffisante quantité de matière nuisible à la santé pour que l'interdiction d'importation ait lieu d'en être prononcée *ipso facto*.

2o L'attribution de la compétence exclusive, en pareille matière, au Ministère de l'Agriculture, est de nature à sacrifier les intérêts du commerce d'importation et d'exportation français et ceux de la consommation même, à l'objectif intérieur exclusif du Ministère de l'Agriculture, peu organisé, sans aucun doute, pour se fournir à lui même les renseignements nécessaires en la matière du Commerce extérieur de la France.

Or, il semble découler des transmissions sans commentaires de nos lettres effectuées par le Ministère du Commerce à celui de l'Agriculture, de l'entrée en relation directe du Ministère de l'Agriculture à qui

elle n'est pas rattachée, avec la Chambre de Commerce française de Montréal, que le Ministère du Commerce n'a jamais été consulté, ni sur l'opportunité de la réunion d'une commission scientifique, ni sur l'avis émis par celle-ci, ni sur la mesure d'interdiction d'entrée prise à la date du 30 mars 1898, ni surtout sur l'application administrative de cette mesure d'interdiction et son interprétation.

Il me semble que les Chambres de Commerce ont quelque droit de s'étonner qu'il ait pu en être ainsi.

3o Il ne peut être apporté dérogation à la mesure d'interdiction du 30 mars 1898, dit la lettre de Monsieur le Ministre de l'Agriculture.

Or, depuis ce temps, les jambons canadiens débarassés en Angleterre ou en Irlande de leur légère couche extérieure de borax préservatrice, entrent tout aussi couramment en France, avec attestation d'une origine qui entraîne avec elle l'emploi du borax suspect dans le conditionnement de la marchandise.

Je ne voudrais pas inférer de là que notre Ministère français de l'Agriculture, ni ses fonctionnaires, fassent les plus grands efforts pour encourager le commerce anglais ou irlandais, au détriment du commerce et de la consommation française même.

Non ! je n'irai pas jusque-là ; car, grâce à Dieu, en France, tout le monde est hautement patriote..... même les administrations. Seulement, je me baserai sur le fait même pour affirmer, après le Ministère de l'Agriculture lui-même, qu'il est possible d'enlever le borax saupoudré extérieurement à l'expédition sur le côté chair d'un jambon canadien, d'une façon suffisamment exacte et complète, pour que le produit alimentaire excellent, qu'est le jambon canadien, soit redevenu d'une innocuité parfaite pour la santé publique, ou même que, grâce au borax préservateur saupoudré pour un temps il ait au contraire conservé les propriétés alimentaires supérieures que les paqueteurs canadiens ont en vue de lui assurer par leur procédé de conditionnement.

Vous vous demandez, peut-être Messieurs, ou j'en veux décidément venir dans cette critique des errements de notre Ministère d'Agriculture.

Simplement à ceci : que la Chambre de Commerce française de Montréal, après avoir fait, à part elle, les raisonnements qui précèdent, a demandé à Monsieur le Ministre de l'Agriculture que les importateurs français soient autorisés à faire à l'arrivée au port de débarquement ou ailleurs et en entrepôt de douane, si c'était nécessaire, l'opération d'enlèvement du borax pratiquée journallement en Angleterre et en Irlande sur les jambons canadiens revendus sur le marché français, et que Monsieur le Ministre de l'Agriculture a purement et simplement refusé de faire droit à sa requête, peut-être même à l'examiner avec l'attention

que nous pensions qu'elle eût dû mériter, et s'est borné à lui faire confirmer, à la date du 23 janvier 1899, par l'Office national du Commerce extérieur, que la mesure d'interdiction du 30 mars 1898 étant toujours en vigueur, aucune dérogation ne pouvait y être apportée, et que l'interdiction concernait aussi absolument les jambons saupoudrés de borax au moment de l'emballage.

Tels sont les points du litige, Messieurs; et si j'incline à penser qu'il n'appartient vraisemblablement pas à un congrès comme le nôtre de prendre nettement en mains la cause de la Chambre de Commerce française de Montréal et des jambons canadiens, au sujet de laquelle notre Compagnie Montréalaise ne se tient pas pour battue, j'estime cependant qu'il lui appartient essentiellement d'en tirer une moralité, et dans ce sens, je dépose entre les mains de notre président, le projet de délibération suivante :

Le Congrès des Chambres de Commerce françaises, etc., considérant que des cas se présentant, où les décisions de l'une des administrations publiques françaises peuvent se trouver de nature à paralyser le commerce extérieur de la France, à l'insu même du département ministériel qui en a plus particulièrement la garde, émet le vœu que les dites administrations publiques ne puissent promulguer d'arrêtés ou règlements administratifs de nature à avoir une influence quelconque sur le commerce extérieur de la France, sans que le Ministre du Commerce ait été au préalable consulté et mis en mesure de faire valoir ses objections, de manière à pouvoir faire siens, dans l'application, les arrêtés ou règlements mis en vigueur et à en pouvoir redresser, au mieux des intérêts du commerce, le cas échéant, les erreurs d'interprétation.

LE COMMERCE FRANCO-CANADIEN

(Suite)

SOIE, TISSUS ET CONFECTIONS

	1898	1899
<i>Pièces.</i>		
France.....	\$ 170,634	\$ 363,844
Grande-Bretagne.....	762,094	1,031,705
Etats-Unis.....	78,611	121,038
Allemagne.....	101,929	294,160
Suisse.....	76,770	155,596
Japon.....	111,286	155,038
<i>Vêtements confectionnés.</i>		
France.....	7,174	10,970
Grande-Bretagne.....	182,180	171,269
Etats-Unis.....	24,737	40,224
Allemagne.....	8,627	7,991
Japon.....	7,867	13,686

<i>Rubans.</i>		
France.....	106,187	161,242
Grande-Bretagne.....	423,157	495,856
Etats-Unis.....	44,964	34,585
Allemagne.....	32,542	53,150
Suisse.....	45,280	98,026
<i>Autres articles, N. S. A.</i>		
France.....	23,698	25,872
Grande-Bretagne.....	98,080	71,405
Etats-Unis.....	19,548	20,759
Allemagne.....	8,736	4,852
Japon.....	5,843	5,959
<i>Velours et pluches.</i>		
France.....	10,079	28,692
Grande-Bretagne.....	150,517	225,434
Etats-Unis.....	15,040	19,463
Allemagne.....	23,536	47,120

MODES

<i>Dentelles de coton, fil, soie, etc.</i>		
France.....	76,265	81,448
Grande-Bretagne.....	544,095	464,483
Etats-Unis.....	14,924	21,459
Allemagne.....	50,515	43,637
Suisse.....	8,144	8,310
<i>Autres articles de modes, N. S. A.</i>		
France.....	492	697
Grande-Bretagne.....	9,791	2,851
Etats-Unis.....	2,668	1,358
Allemagne.....	385
<i>Plumes de fantaisie.</i>		
France.....	30,047	33,244
Grande-Bretagne.....	91,555	127,721
Etats-Unis.....	44,143	69,322
Allemagne.....	9,157	12,840
<i>Plumes d'Austruche et de vautour.</i>		
France.....	2,235	3,376
Grande-Bretagne.....	34,562	27,870
Etats-Unis.....	1,530	1,448
Allemagne.....	46	45
<i>Fleurs artificielles.</i>		
France.....	33,610	18,536
Grande-Bretagne.....	117,921	87,244
Etats-Unis.....	66,373	71,961
Allemagne.....	3,314	11,179
Suisse.....	4,549

MERCERIE.

<i>Broderies N. S. A.</i>		
France.....	\$ 2,356	\$ 5,756
Grande-Bretagne.....	20,240	18,272
Etats-Unis.....	2,272	4,807
Allemagne.....	4,983	9,073
Suisse.....	7,184	8,377
<i>Soutaches, franges, galons, etc.</i>		
France.....	19,345	17,707
Grande-Bretagne.....	173,734	146,042
Etats-Unis.....	95,547	125,957
Allemagne.....	85,176	90,676
Suisse.....	1,282	2,010

(A suivre.)

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

LISTE OFFICIELLE

Récompenses accordées au Canada

La liste publiée le mois dernier des récompenses accordées aux exposants Canadiens à Paris, n'étant pas complète, nous avons cru devoir publier la liste officielle ci après qui a paru d'abord dans le journal *Paris-Canada* :

GROUPE 1

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT

Classe 1

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — ÉDUCATION DE L'ENFANT. — ENSEIGNEMENT DES ADULTES

Grands prix

Le Gouvernement du Canada.
Le Gouvernement de la Province de Québec.
Le Gouvernement de la Province d'Ontario.

Médailles d'or

Les Commissaires des Ecoles catholiques de Montréal.
Les Commissaires des Ecoles protestantes de Montréal.

Médailles d'argent

The Canadian Office & School Furniture Company, Preston.
Les Frères des Ecoles chrétiennes, Montréal.
Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, Montréal.

Mentions honorables

Institut des Clercs St-Viateur, Joliette.
Les Sœurs du Bon Pasteur, Québec.
Les Sœurs de Ste-Anne, Lachine.
Les Sœurs de la Charité, Québec.
Les Sœurs de la Présentation, St-Hyacinthe.
Les Frères du Sacré-Coeur, Coaticook.
Les Frères de l'Instruction Chrétienne, Montréal.

Classe 2

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Grand prix

Le Gouvernement du Canada.
EXPOSITION COLLECTIVE à laquelle ont contribué :
Wycliffe College, Toronto.
St. Michael's College, Toronto.
Toronto Conservatory of Music, Toronto.
Ontario College of Pharmacy, "
Presbyterian Ladies' College, "
Bishop Strachan's Ladies' College "
Collège St-Sulpice, Montréal.
Séminaire de Québec.
Séminaire de Sherbrooke.
Collège Ste-Marie de Montréal.
Séminaire des Trois-Rivières.
Collège de Levis.

Classe 3

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Grand prix

Les Universités du Canada.
EXPOSITION COLLECTIVE à laquelle ont contribué :

University of Ottawa.
Victoria University.
Queen's University.
Trinity University.
L'Université Laval.
McGill University.
University of Manitoba.
Ontario Medical College for Women.
Royal College of Dental Surgeons.

Classe 4

ENSEIGNEMENT SPÉCIAL ARTISTIQUE

Médaille d'argent

Le Conseil des Arts de la Province de Québec.

Classe 6

ENSEIGNEMENT SPÉCIAL INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Médaille d'or

Le Gouvernement du Canada (Exposition collective).

GROUPE 2

ŒUVRES D'ART

Classe 7

PEINTURE — DESSIN

Médailles de Bronze

Henri Beau, W. Blair Bruce, A. Suzor-Côté, Mme Dubé, Mme MacPherson.

Classe 9

SCULPTURE

Médaille d'argent

Philippe Hébert.

Médaille de bronze

Mme W. Blair Bruce.

Mention honorable

Mlle Wallis.

GROUPE 3

Classe 11

TYPOGRAPHIE

Grand prix

Canada Composing Co, Montréal.

Classe 12

PHOTOGRAPHIE

Médailles d'or

Laprés & Lavergne, Montréal.
E. J. Rowley, Toronto.

Médaille d'argent

C. S. Cochrane, Hamilton.

Médaille de bronze

J. F. Jackson, Barrie.

Mention honorable

W. B. Sherk, Waterloo.

Classe 13

LIVRE — RELIURE

Médaille d'or

Camille Théoret, Montréal.

Médailles d'argent

Granger Frères, Montréal.
Minnie S. Pratt, Windsor, N.E.
Ed. Léveillé, Montréal.

Médaille de bronze

Docteur F. L. de Martigny, Montréal.

Classe 14

CARTES ET APPAREILS DE GEOGRAPHIE

Médailles d'or

Le Gouvernement du Canada.
E. Deville, Ottawa.
M. Desrosiers, Ottawa.

Médaille d'argent

E. Taché, Québec.

Classe 16

MÉDECINE ET CHIRURGIE

Mention honorable

Napoléon Tourangeau, Montréal.

Classe 17

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Médaille d'or

Octavus Newcombe & Co, Toronto.

Médailles d'argent

Dominion Organ & Piano Co. Ltd., Belleville.
L. E. N. Pratt & Co., Montréal.

Médailles de bronze

Morris, Field, Rogers Co. Limited, Listowel.
William Knaggs, Toronto.
A. A. Barthelmess and Co, Toronto.

GROUPE 4

MATÉRIEL ET PROCÉDÉS GÉNÉRAUX DE LA MÉCANIQUE

Classe 20

MACHINES MOTRICES DIVERSES

Mention honorable

Ontario Wind Engine and Pump Co, Brantford.

Classe 21

APPAREILS DIVERS

Médailles d'argent

D. K. McLaren, Montréal.
C. Wilson & Son, Toronto

Médaille de bronze

Dodge Manufacturing Co Ltd, Toronto.

Classe 22

MACHINES-OUTILS

Médaille d'argent

John Bertram & Fils, Dundas.

GROUPE 6GÉNIE CIVIL, MOYENS DE
TRANSPORT**Classe 28**MATÉRIAUX, MATÉRIEL ET PROCÉDÉS DU
GÉNIE CIVIL**Médailles d'argent**Toronto Lime Company, Toronto.
Owen-Sound Cement Works, Owen-Sound.
Queenstown Cement Works, Queenstown.
Battle Brothers, Thorold.**Classe 29**MODÈLES, PLANS ET DESSINS RELATIFS AUX
TRAVAUX PUBLICS**Grand prix**

Le Gouvernement du Canada.

Médailles d'orCompagnie du Chemin de fer du Pacifique
Canadien, Montréal.Compagnie du Chemin de fer du Grand
Tronc, Montréal.**Médaille de bronze**

Geo. A Robertson, Montréal.

Classe 30

CARROSSERIE ET CHARRONNAGE

Médaille d'or

B. Ledoux & Cie, Montréal.

Médailles d'argentCanada Cycle & Motor Co Ltd, Toronto.
The McLaughlin Carriage Co, Oshawa.**Médailles de bronze**J. B. Armstrong Manufacturing Co Ltd,
Guelph.
Canada Carriage Co, Brockville.
Clarksburg Woodrim Company Ltd, Clarks-
burg.
National Cycle and Automobile Co Ltd,
Toronto.**Mentions honorables**R. Scott & Son, Galt
Bain Wagon Co Ltd, Brantford.
Jean Rioux, Ste-Thérèse.
Verret & Cie, Québec.**Classe 31**

SELLERIE ET BOURRELLERIE

Médaille d'argent

Hector Lamontagne & Cie, Montréal.

Classe 32

MATÉRIEL DES CHEMINS DE FER

Médaille d'argentCompagnie du Chemin de fer du Pacifique
Canadien, Montréal.**Classe 33**

MATÉRIEL DE LA NAVIGATION DE COMMERCE

Médailles d'argentStrickland & Co, Dukefield.
The Peterborough Canoe Co, Peterborough.**Médailles de bronze**F. W. Pratt, Gore's Landing.
Herald Bros, Gore's Landing.**GROUPE 7**

AGRICULTURE

Classe 35MATÉRIELS ET PROCÉDÉS DES EXPLOITATIONS
RURALES**Grand prix**

Massey-Harris Co Ltd, Toronto.

Médailles d'orCockshutt Plough Co Ltd, Brantford.
David Maxwell & Sons, St. Mary's.
The J. W. Mann Manufacturing Co Ltd,
Brockville.
Verity Plough Company, Brantford.**Médailles d'argent**Coulthard Scott Company, Oshawa.
J. Fleury & Son, Aurora.
Wm A. Gerolomy, Tara.
Peter Hamilton Manufacturing Co, Peter-
borough.
S. Vessot & Cie, Joliette.
Ontario Wind Engine & Pump Co, Brant-
ford.**Classe 38**

AGRONOMIE, STATISTIQUE AGRICOLE

Grand prix

Le Ministère de l'Agriculture, Ottawa.

Médaille d'orDr Saunders, Directeur de la Ferme expé-
rimentale, Ottawa.**Classe 39**PRODUITS AGRICOLES ALIMENTAIRES D'ORIGINE
VÉGÉTALE**Grands prix**Le Gouvernement du Canada.
Exposition collective de 350 fermiers.
Le Gouvernement de la Province de Québec.
Le Gouvernement de la Province d'Ontario.
Le Gouvernement de la Province du Mani-
toba.
Le Gouvernement de la Province de la Nou-
velle-Ecosse.**Médailles d'or**Le Gouvernement de la Province du Nou-
veau-Brunswick.
Le Gouvernement de la Province de l'Île du
Prince-Edouard.
Le Gouvernement de la Province de la Co-
lombie Britannique.
Le Gouvernement des Territoires du Nord-
Ouest.**Médaille d'argent**

W. H. Hay, collaborateur.

Classe 40PRODUITS AGRICOLES ALIMENTAIRES,
D'ORIGINE ANIMALE**Grands prix**Le Gouvernement de la Province d'Ontario.
Le Gouvernement de la Province de Québec.
Le Gouvernement du Canada.EXPOSITION COLLECTIVE à laquelle ont con-
tribué :The Prince Edward Island Dairy Asso-
ciation.The Manitoba Dairy Association.
The District of Bedford Dairymen's
Association.L'Association Laitière de Québec.
L'Ecole Laitière de St-Hyacinthe.
The Butter and Cheese Association of
Western-Ontario.
The Butter and Cheese Association of
Eastern-Ontario.**Classe 41**

PRODUITS AGRICOLES NON ALIMENTAIRES

Médailles d'orFermes expérimentales du Canada.
Le Gouvernement du Canada.
(EXPOSITION COLLECTIVE à laquelle ont con-
tribué 20 exposants).**Classe 42**

INSECTES UTILES ET LEURS PRODUITS

Médaille d'orDépartement de l'Agriculture, Ottawa.
EXPOSITION COLLECTIVE à laquelle ont con-
tribué :
Ferme Expérimentale, Ottawa.
Ferme Expérimentale, Brandon.
The Ontario Bee-keeper's Association.
W. J. Brown, Chard, Ontario.
Goold, Schapley and Muir Co, Brant-
fordJosiah Gatley, Austin.
Geo. Harris & Sons, Dungannon.
C. N. Péloquin, St-Hyacinthe.
Docteur L Gauvreau, Charlesbourg.
Luc Dupuis, jr, village des Aulnais.
D. N. Cummer, Florence.
J. B. Hall, Woodstock.
Geo. Wood, Erasmus.
Wm McEwoy, Woodburn.
Herbert Freas, St-Ann's, Ontario.**GROUPE 8**HORTICULTURE ET ARBORI-
CULTURE**Classe 43**MATÉRIEL ET PROCÉDÉS DE L'HORTICULTURE
ET DE L'ARBORICULTURE**Médaille d'argent**

Département de l'Agriculture, Ottawa.

Médaille de bronzeThe James Smart Manufacturing Co Ltd,
Brockville.
David Maxwell & Son, St. Mary's.**Classe 45**

ARBRES FRUITIERS ET FRUITS

Grand prixLe gouvernement du Canada.
(EXPOSITION COLLECTIVE à laquelle ont con-
tribué 242 horticulteurs).**Médaille d'or**Le Gouvernement de la Province d'Ontario.
Le Gouvernement de la Province de la Co-
lombie-Britannique.**Médailles d'argent**Le Gouvernement de la Province de l'Île du
Prince-Edouard,
Le Gouvernement de la Province de Québec.
Winnipeg Horticultural Society.

GROUPE 9**FORÊTS, CHASSE, PÊCHE****Classe 49**MATÉRIEL ET PROCÉDÉS DES EXPLOITATIONS ET
DES INDUSTRIES FORESTIÈRES**Médaille d'argent**

Service géologique, Ottawa.

Classe 50PRODUITS DES EXPLOITATIONS ET DES INDUS-
TRIES FORESTIÈRES**Grand prix**

Le gouvernement du Canada.

EXPOSITION COLLECTIVE à laquelle ont con-
tribué :Le Gouvernement de la Province de la
Colombie Britannique.Le Gouvernement de la Province du
Manitoba.Le Gouvernement de la Province de
Québec.Le Gouvernement des Territoires du
Nord-Ouest.Sir Henry Joly de Lotbinière,
Adam Beck, London.The British Canadian Timber & Manu-
facturing Co, Kearney.The Canadian Office & School Furniture
Co Limited, Preston.The Columbia Handle & Lumber Co,
St-Thomas.

Dobell, Beckett & Co, Québec.

The W. C. Edwards Company Ltd,
Ottawa.

John H Grout & Co, Grimsby.

Gillmour & Co, Canoe Lake Mills.

John Heard & Co, St-Thomas.

John Harrisson & Co, Owen-Sound.

The Hawkesbury Lumber Co Ltd,
Hawkesbury.

Kerr & Harcourt, Parry-Sound.

Henri Menier, Anticosti.

Victor Lecland, Ste-Agathe.

The North American Bent Chair Co,
Owen-Sound.The Patent Cloth-Board Co, Parry-
Sound.

Jean Roux, Ste-Thérèse.

J. H. Still, St-Thomas.

The Sutherland Innes Co Ltd, Chatham.

Carl Reidler, Toronto.

Médailles d'argentThe Wm Cane & Sons Manufacturing Co,
Newmarket.

J. M. Macoum, collaborateur.

Classe 52

PRODUITS DE LA CHASSE

Grands prix

Le Gouvernement du Canada.

Hudson's Bay Co, Winnipeg.

Médailles d'or

Sir Louis H. Davies, Ottawa.

Hon. F. G. M. Déchène, Québec.

Chas. Desjardins & Cie, Montréal.

Hon. J. Arthur Paquet, Québec.

H. Menier, Anticosti.

F. E. Atkinson, Portage-la-Prairie.

Col. J. I. Egan, Halifax.

Médailles d'argent

L. E. Miller, Toronto.

Andrew Halkett, Ottawa.

John Perret, Sherbrooke.

Commodore Wm Walkham, Halifax.

Alex. Calder, Winnipeg.

Médailles de bronze

R. Parker & Co, Toronto.

F. Brownell, Ottawa.

Mentions honorables

R. Gill, Ottawa.

Sir Adolphe Caron, Ottawa.

D. R. Wilkie, Toronto.

Classe 53ENGINS, INSTRUMENTS ET PRODUITS DE LA
PÊCHE**Grand prix**

Le Gouvernement du Canada.

Médaille d'or

Lt.-Colonel Gourdeau, collaborateur.

Médaille d'argent

Professeur A. Halkett, collaborateur.

GROUPE 10**ALIMENTS****Classe 55**MATÉRIEL ET PROCÉDÉS DES INDUSTRIES
ALIMENTAIRES**Médaille de bronze**

S. Vessot & Cie, Joliette.

Classe 56

PRODUITS FARINEUX ET LEURS DERIVÉS

Grand prix

Le Gouvernement du Canada.

EXPOSITION COLLECTIVE à laquelle ont con-
tribué :Lake of the Woods Milling Co, Winni-
peg.

Hudson's Bay Company.

James Innes, Souris.

Jacob Steinmiller, Walkerton.

Vogan, Son & Co, Walkerton.

The Brackman-Ker Milling Co, Vic-
toria, B. C.

Martin Bros, Mount-Forest.

Médaille d'argent

C. H. Catelli, Montréal.

Classe 58CONSERVES DE VIANDES, DE POISSON, DE
LEGUMES ET DE FRUITS**Médaille d'or**

Département de l'Agriculture, Ottawa.

EXPOSITION COLLECTIVE à laquelle ont con-
tribué :

Wurzburg & Co Limited, Vancouver.

Ludwig Wurzburg, Halifax.

Brown Brothers & Co, Little-Lepréaux.

Henry F. Coombs, St. John.

British Columbia Salmon Combination,
London, Eng.

H. Hazzard, Charlottetown.

The Canadian Packing Company, Lon-
don.

Leslie, Hart & Co, Halifax.

W. Boulter & Son, Pictou.

Kelowna Shipping Co, Kelowna.

J. H. Myrick & Co, Tignish.

A. C. Miller & Co, Pictou.

Médailles d'argent

The Simcoe Canning Co, Simcoe.

The William Davies Co Ltd, Toronto.

Classe 59SUCRES ET PRODUITS DE LA CONFISERIE,
CONDIMENTS ET STIMULANTS**Médaille d'or**

Département de l'Agriculture, Ottawa.

EXPOSITION COLLECTIVE à laquelle ont con-
tribué :

H. A. Lawrence, Shefford.

L. R. Whitman, Knowlton.

E. Caldwell, Knowlton.

Isaïe Hardy, St-Bazile.

Henry F. Coombs, St. John.

Hon. S. A. Fisher, Knowlton.

A. Blunt & Son, Knowlton.

Le Gouvernement de la Province de
Québec

L. Dupuis & Frères, village des Aulnais.

B. B. Morrill, Stanstead.

J. H. Carter, Massawippi.

W. L. Sager.

American Chiclé Co, Toronto.

Médailles de bronze

The Windsor Salt Co, Windsor.

W. G. Walker, Ottawa.

H. F. Coombs, St. John.

Small Brothers, Dunham.

Classe 61SIROPS ET LIQUEURS DIVERSES ; BOISSONS
SPIRITUEUSES ; ALCOOLS COMMERCIAUX**Médailles d'argent**The Melchers Gin & Spirits Distillery Co,
Montréal.

Spalding & Stewart, Perth.

GROUPE 11**MINES, MÉTALLURGIE****Classe 63**EXPLOITATION DES MINES, MINIÈRES ET
CARRIÈRES**Grands prix**Les Commissaires canadiens à l'Exposition
de Paris.

Le Service géologique du Canada.

Le Bureau des Mines de la Province d'On-
tario.Le Département des Mines de la Province
de Québec.Le Département des Mines de la Province
de la Colombie Britannique.Le Département des Mines de la Province
de la Nouvelle-Ecosse.**Médailles d'or**

Canadian Copper Co, Orford.

Canadian Iron Furnace Co.

General Mining Association of Sydney,

Dominion Coal Co, Montréal.

Montreal Gold & Silver Development Co.

West Le Roi Mining Co Ltd, Rossland, B.C.

Nova Scotia Steel Co.

Médailles d'argent

Albert Manufacturing Co.

Asbestos & Asbestic Co.

Crow's Nest Pass Coal Co.

Union Industrielle du Labrador.

Windsor Salt Co.

Bell's Asbestos Co.

Jack & Bell.

Union Colliery Co of British Columbia Ltd.
Walker Mining Co.
Wallingford Bros.
Milne Coutts & Co.

Médailles de bronze

The Coleraine Chrome Mining Co.
Mac Machine Co Ltd.
Milton Pressed Brick Co.
Blackburn Brothers.
C. E. Fish.
Keystone Graphite Co.
Nichols Chemical Co.
Samuel Winter & Co.

Mentions honorables

Canadian Peat Fuel Co.
Eustis Mining Co.
Fossil Flour Co.
Laurentian Granite Co.

Médailles d'or

Collaborateurs :

A. P. Low, Ottawa.
Aubrey White, Toronto.
Edwin Gilpin, Halifax.
W. Fleet Robertson, Victoria.

Classe 64

GROSSE METALLURGIE

Médailles d'or

Canadian Nickel Ores & Smelting Co.
Orford Copper Co.
E. R. Faribault, Ottawa.

Médailles d'argent

Hall Mines Ltd.
Canadian Smelting Works.
Walker Mining Co.
Trail Smelter,

Classe 65

PETITE METALLURGIE

Médailles d'or

The Thos. Davidson Manufacturing Co Ltd,
Montréal.
The Star Manufacturing Co, Halifax.

Médailles d'argent

The Metallic Roofing Co of Canada, Toronto.
The James Smart Manufacturing Co Ltd,
Brockville.
Whitman & Barnes, St. Catharines.

Médaille de bronze

The McClary Manufacturing Co, London.

Mention honorable

Lessard & Harris, Montréal.

GROUPE 12

DÉCORATION ET MOBILIER DES
EDIFICES PUBLICS ET DES
HABITATIONS

Classe 66

DÉCORATION FIXE DES EDIFICES PUBLICS ET
DES HABITATIONS

Médaille d'argent

Joseph Paquet, Montréal.

Médailles de bronze

The Chs. Rogers & Sons Co Ltd, Toronto.
W. C. Edwards Co Ltd, Ottawa.
Joseph Brunet, Montréal.

Mention honorable

The Canada Office & School furniture Co,
Preston.

Classe 68

PAPIERS PEINTS

Médailles d'argent

The Watson Foster Co Ltd, Montréal.
Collaborateur : Geo. Houard.

Classe 69

MEUBLES A BON MARCHÉ ET MEUBLES DE LUXE

Médailles d'argent

H. R. Ives & Co, Montréal.
Samuel May & Co, Toronto.

Médailles de bronze

The Chs. Rogers, Sons & Co Ltd, Toronto.
J. B. Snider, Waterloo.

Mention honorable

The Preston Furniture Co Ltd, Preston.

Classe 72

CERAMIQUE

Médaille d'argent

Le Gouvernement du Canada.

EXPOSITION COLLECTIVE à laquelle ont con-
tribué :

Milton Pressed Brick Co, Milton.
Ebenezer North, London.

Classe 73

CRISTAUX, VERRERIE

Médaille de bronze

The Diamond Glass Co Ltd, Montréal.

Classe 74

APPAREILS ET PROCÉDÉS DU CHAUFFAGE ET DE
LA VENTILATION

Médaille d'or

The McClary Manufacturing Co, London.

Médaille d'argent

Record Foundry & Machine Co, Moncton.

Médailles de bronze

Star Iron Co, Montréal.
G. Chapleau & Fils, Montréal.
Butterworth & Co, Ottawa.

Mention honorable

Montreal Gas Co, Montréal.

GROUPE 13

FILS, TISSUS, VÊTEMENTS

Classe 78

MATÉRIEL ET PROCÉDÉS DU BLANCHIMENT, DE
LA TEINTURE, DE L'IMPRESSION ET DE
L'APPRÊT DES MATIÈRES TEXTILES
A LEURS DIVERS ÉTATS

Médaille de bronze

Merchants Dyeing & Finishing Co, Toronto,

Classe 79

MATÉRIEL ET PROCÉDÉS DE LA COUTURE ET DE
LA FABRICATION DE L'HABILLEMENT

Médailles d'argent

The Duplessis Pegging & Sewing Machine
Co, St. Hyacinthe.
Louis Côté, St. Hyacinthe.

Médaille de bronze

J. B. Peyry, Montréal

Classe 80

FILS ET TISSUS DE COTON

Grand prix

The Montreal Cotton Co, Montréal.

Médaille d'or

The Dominion Cotton Mills Co Ltd, Mont-
réal.

Médaille d'argent

D. Morrice, Sons & Co, Montréal.

Médaille de bronze

The Yarmouth Duck & Yarn Co, Yarmouth.

Classe 82

FILS ET TISSUS DE LAINE

Médaille d'or

Paton Manufacturing Co, Sherbrooke.

Médaille d'argent

Rosamond Woolen Co, Almonte.

Médaille de bronze

S. T. Willett, Richelieu Woolen Mills,
Chambly Canton.

Classe 83

SOIES ET TISSUS DE SOIE

Médaille d'or

Corticelli Silk Co, St. John.

Classe 84

DENTELLES, BRODERIES ET PASSEMENTERIES

Médaille de bronze

EXPOSITION COLLECTIVE DE TRAVAUX DE
DAMES auxquels ont contribué :
Mme Octave Gabard, Mlle Laure Gabard,
Mlle Maggie L. Beaton, Mme Barry et
Mme Brenton.

INDUSTRIES DE LA CONFECTION ET DE LA
COUTURE POUR HOMMES, FEMMES
ET ENFANTS

Médailles d'argent

Boucher & Mercier, Montréal.
Hon. Arthur Pâquet, Québec.

Classe 86

INDUSTRIES DIVERSES DU VÊTEMENT

Médailles d'or

The Balcer Glove Co, Trois-Rivières.
Hon. J. Arthur Pâquet, Québec.
Wm A. Marsh, Québec.
The J. D. King Co Ltd, Toronto.

Médailles d'argent

Dominion Corset Manufacturing Co, Québec.
F. Galibert, Montréal.
The Slater Shoe Co Ltd, Montréal.
The Standard Shirt Co Ltd, Montréal.
Union Hat Works Co, St. John's.

Médaille de bronze

Dominion Umbrella Factory, Montréal.

GROUPE 14

INDUSTRIE CHIMIQUE

Classe 87

ARTS CHIMIQUES ET PHARMACIE

Médaille d'argent

Lynman Bros Co Ltd, Toronto.

Médailles de bronze

American Dressing Co, Montréal.
Canada Paint Co, Montréal.

Mention honorable

Neil McNinnon, Summerside, Ile du Prince
Edouard.

Classe 88

FABRICATION DU PAPIER

Grand prix

La Compagnie de Papier Rolland, St-Jérôme et Montréal.

Medailles d'orLaurentide Pulp Co Ltd, Grand'Mère.
La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, Chicoutimi.**Classe 89**

CUIRS ET PEaux

Medaille d'or

C. Galibert & Fils, Montréal.

Medaille d'argent

Bickell & Wicket, Toronto.

Medaille de bronze

The Breithaupt Leather Co, Berlin.

Classe 90

PARFUMERIE

Medaille d'argent

Lyman, Sons & Co, Montréal.

Medaille de bronze

Alfred Savage & Fils, Montréal.

Mention honorable

Kattini Malouf Frères, Montréal.

Classe 91MANUFACTURES DE TABAC ET D'ALLUMETTES
CHIMIQUES**Medaille d'or**

Le Gouvernement du Canada.

EXPOSITION COLLECTIVE à laquelle ont contribué :

B. Houde & Co, Québec.
Jos. Tassé Cigar Co, Montréal.
The Star Canadian Tobacco Co.
Arthur Guay, Montmagny.Hilda Cigar Factory.
Kelowna Shipping Union Co, Kelowna.
The St. Lawrence Tobacco Co, St-Lau-
rent.G. A. McGowan, Kingston.
Brener Bros, London.
King Bolt Cigar Co, London.
Sturton & Dyer, London.
Glmsted & Co, London.
National Cigar Co, Toronto.
Carpenter Schaefer & Co, Toronto.
Edmond N. Cusson, Montréal.**GROUPE 25**

INDUSTRIES DIVERSES

Classe 92

PAPETERIE

Medailles d'orLa Cie de Papier Rolland, Montréal,
The Perfect Mucilage Bottle Co, Paris,
Ontario.**Classe 93**

COUPELLERIE

Medaille de bronzeThe Bailey Cutlery Company of Brantford
Ltd, Brantford.**Classe 95**

JOAILLERIE ET BIJOUTERIE

Medaille de bronze

Ambrose Kent & Sons, Toronto.

Classe 98BROSSERIE, MAROQUINERIE, TABLETTERIE
ET VANNERIE**Medaille d'argent**

H. F. Coombs, St. John.

Classe 99INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC ET DE LA
GUTTA-PERCHA**Medaille d'or**

Canadian Rubber Co, Montréal.

Medaille d'argent

H. Lamontagne & Co, Montréal.

Classe 100

BIMBELOTERIE

Medailles de bronzeH. F. Coombs, St. John.
Hon. J. A. Pâquet, Québec.**GROUPE 16**ÉCONOMIE SOCIALE, HYGIÈNE,
ASSISTANCE PUBLIQUE**Classe 109**

INSTITUTIONS DE PREVOYANCE

Medaille d'or

Ordre Indépendant des Forestiers, Toronto.

Medaille d'argent

P. N. Breton, collaborateur.

Classe 112

ASSISTANCE PUBLIQUE

Medailles d'orInstitution for the Deaf & Dumb of Ontario.
Institution for the Blind of Ontario, Brant-
ford.**RÉCAPITULATION**

Gnands prix.....	32
Medailles d'or.....	72
Medailles d'argent.....	92
Medailles de bronze.....	60
Mentions honorables.....	28
Total des récompenses accordées aux exposants canadiens.....	284

REVUE COMMERCIALE

MONTREAL, 15 octobre 1900.

Depuis le commencement d'octobre, l'été semble revenu parmi nous, mais l'été véritable, au ciel serein et ensoleillé, et non pas l'été maussade, sombre, froid et humide que nous avons eu cette année en juillet et en août. Sans compter l'effet de cette température sur l'état moral de notre population, état qui influence toujours plus ou moins la situation économique, il en est résulté des effets physiques très appréciables, dont le moindre n'est pas la facilité pour les cultivateurs de mettre en sûreté leurs dernières récoltes.

C'est ainsi que dans le Nord-Ouest canadien, comme dans le Nord-Ouest américain, les blés laissés en petites meules sur le champ ont pu sécher suffisamment pour permettre le battage; et le bourdonnement de la machine à battre se fait entendre sans interruption dans tous les coins de ces vastes territoires.

Le résultat des premiers battages a été une surprise. Le grain n'était pas trop endommagé et le rendement était notablement supérieur à ce qu'on attendait. Deux personnages importants des provinces de l'est, dont l'un est M. Shaughnessy, président et directeur du Pacifique canadien, ont assuré leurs compatriotes, au retour d'une tournée au Manitoba, que non seulement la récolte n'avait pas autant été endommagée par la pluie qu'on le craignait; mais qu'elle paraissait être beaucoup plus considérable que le faisaient supposer les conditions de la croissance et de la maturation.

Et comme cette double surprise n'est pas restreinte au Nord-Ouest canadien, mais s'étend sur le vaste territoire à blé de printemps des Etats-Unis, il en est résulté un remaniement général des calculs de la récolte du blé dans le monde et un retour des prix vers des niveaux plus bas.

Au point de vue du commerce proprement dit, les conditions atmosphériques anormales ralentissent la consommation des marchandises d'automne, sans toutefois interrompre le mouvement de distribution. Les

livraisons des marchandises sont très actives en ce moment et le seront jusqu'à la fin du mois, vu que le 1er novembre, les chemins de fer mettent en vigueur leur tarif d'hiver, plus élevé de 20 à 25 p. c. que celui d'été. A ce propos, nous devons faire comprendre aux négociants français et aussi à la Compagnie Franco-canadienne de navigation à vapeur, qu'un retard de quinze jours dans la livraison des marchandises aux importateurs à cette période de la saison, peut être tellement préjudiciable qu'il forcerait d'annuler certaines ventes, dont les prix ne pourraient supporter la majoration des frais de livraison.

Grains et farines.—Nous avons dit plus haut que la température était devenue favorable aux battages. La situation de la récolte de blé au Manitoba s'est améliorée d'une façon assez marquée. Les cotes les plus récentes du blé No 1 dur de Manitoba sont de 87c à flot Fort William, soit 97c franco-bord. Montréal, ou 18 fr. 43 les 100 kilos. Ce prix est encore de beaucoup trop élevé pour qu'il soit question d'exporter ce blé, la qualité correspondante américaine étant cotée 16 fr. 80 franco-bord à New-York. Notre marché serait donc envahi par le blé américain si nos cultivateurs n'étaient protégés par un droit de douane de 15c par minot (2 fr. 85 par 100 kilos). Le blé d'Ontario No 2 du printemps se cote 14 fr. 50 f. à b. Montréal.

Les grains ont été tranquilles ; la cherté du fret océanique paralyse l'exportation, car la culture ne se décide que difficilement à accepter des prix permettant de supporter les hauts frets en vigueur. On croit, toutefois, que les frets vont baisser, d'ici à la fin de la navigation, auquel cas il se produirait certainement une reprise du mouvement. L'avoine blanche No 2 est cotée nominale de 9 fr. 30 à 9 fr. 40 les 100 kilos ; l'orge à malter No 2 de 11 fr. 12 à 11 fr. 18, le sarrasin No 2 de 13 fr. 09 à 13 fr. 15 le tout franco-bord Montréal, les 100 kilos.

Les farines d'Ontario ont eu depuis plusieurs semaines un marché plus avantageux à l'étranger que sur place. Les meuniers ont pu disposer de leurs patentes de blé d'hiver à des prix équivalant à \$4.00 le baril (196 livres net) à Montréal, tandis qu'ils ont de la difficulté à obtenir ce prix en petits lots sur notre marché. Leurs "Straight Rollers" sont cotées \$3.50. Quant aux farines de Manitoba, elles sont à des prix qui n'en permettent pas l'exportation : patentes \$4.70, fortes \$4.40. Elles se vendraient d'ailleurs plus cher sans la concurrence des farines d'Ontario.

Légumes secs.—On cote les pois secs No 1 de la dernière récolte de 71 à 72c. franco-bord Montréal par 60 lbs, soit l'équivalent de 13 fr. 50 à 13 fr. 70 les 100 kilos. Les pois No 2 sont cotés dans la même position à 68c. 12 fr. 95. Les haricots nouveaux ont été mis sur le marché à des prix moindres que ceux qui

étaient cotés pour la récolte précédente ; mais plus élevés encore que ceux du début de la campagne précédente. Il y a de la demande pour le marché américain, d'où nos haricots iront peut-être en France. On cote par wagon : haricots blancs *pea beans* de choix, triés à la main, \$1.55 le minot (\$29.50 les 100 kilos) de moyens \$1.45 (\$27.55 les 100 kilos) le tout en gare à Montréal.

Bois de construction.—La saison de navigation du St Laurent n'a plus qu'un mois à courir et à moins que les frets ne baissent pendant ce mois, il est probable que nos exportateurs ne pourront livrer tout le bois vendu. Pourtant les expéditions se font aussi rapidement que possible ; seulement on ne peut les faire que par navires affrétés de l'autre côté de l'océan, le fret demandé par les lignes régulières étant prohibitif.

Les chantiers aux scieries sont à peu près épuisés de bois disponibles, ce qui y reste est en grande partie vendu et attend les moyens de transport. Comme les prix réalisés cette année ont été éminemment satisfaisants, il est évident que la coupe de l'hiver prochain sera très considérable. Nos scieries ont eu l'avantage d'un marché élevé aux Etats-Unis où elles ont pu écouler tout leur bois non classé (culls), ce qui a maintenu très chers les prix du marché local.

Foin pressé.—Il y a sur notre marché une demande active de foin pressé No 1 pour les Etats-Unis, mais il ne se fait rien pour l'Europe, vu que les frets sont trop élevés. Toutefois, la demande, telle qu'elle est, suffit à absorber l'offre, qui est assez réservée et les prix ont été avancés ces jours-ci de \$0.50 à \$0.75 par tonne sans augmenter beaucoup les livraisons. Il reste encore une quantité importante de foin de 1899 dans les bonnes qualités ; la récolte de 1900 est, comme nous l'avons déjà dit, de qualité très diverse et le foin No 1 y est très rare. Cependant, grâce aux réserves de la récolte précédente, on ne croit pas qu'il y ait une bien grande hausse cet hiver. On cote aux stations, le foin pressé et livré sur wagons : No 1, \$9.00 la tonne (2000 livres anglaises) ; No 2 \$8.00 ; No 3 et mélangé de trèfle \$7.00

Peaux vertes.—Les cuirs en poil, bœufs et vaches du pays ont un mouvement actif en ce moment, les tanneurs achète libéralement et essayent même de faire concurrence aux commerçants de peaux par des offres directes à la boucherie. Cet état de chose maintient les prix que l'importance des stocks ne permet pas de faire hausser. On paie à la boucherie : peaux classées et inspectées : No 1, 8 cents la livre ; No 2, 7 cents ; No 3, 6 cents. Veaux No 1, 8 cents ; No 2, 6 cents. Agneaux, 70 cents la pièce.

Laines canadiennes.—Le marché des laines du pays est retombé dans le marasme, la demande des Etats-

Unis faisant complètement défaut cette campagne. On cote la laine de toison, lavée à dos, de 15 à 16c la livre et la laine arrachée de 18 à 19c.

Animaux de boucherie.—Le marché anglais a été peu satisfaisant depuis un mois ; et quoique les dernières dépêches parlent d'une reprise assez vive, les exportateurs canadiens, qui ont perdu de l'argent sur leurs dernières ventes, ne sont pas des acheteurs bien empressés. On cote ici le bétail gras de $4\frac{1}{4}$ à $4\frac{1}{2}$ cents la livre sur pied ; les animaux des ranches sont payés à la parité de 3 à $3\frac{1}{2}$ cents. Les moutons pour l'exportation se paient de 3 à $3\frac{1}{2}$ cents la livre sur pied.

Les frets pour l'Angleterre ont faibli ; on cote pour le reste de la saison : pour Londres, 42.6 à 45s ; pour Liverpool, 45s ; pour Glasgow, 50s.

REVUE FINANCIÈRE

Le marché monétaire est suffisamment en fonds ; nos banques ont même une quantité considérable de millions placés aux Etats-Unis, où la demande est plus active, en ce moment où la récolte de grains de l'ouest commence à se mouvoir. Les banques prêtent leurs fonds de réserve sur nantissement de titres cotés à la bourse à 5 p. c. remboursement à demande. L'escompte régulier des effets de commerce de tout repos est de 6 p. c. Les placements hypothécaires se sont relevés ; on ne prête plus au-dessous de 5 p. c. et le taux de 6 p. c. est plus fréquent.

La bourse est très calme. La dépression causée à Londres par la guerre de Chine, à New-York, par la grève des mineurs de charbon et par l'élection présidentielle, a eu pour effet ici un ralentissement complet de la spéculation, sans toutefois affecter les cours des bonnes valeurs qui sont restées fermes. Mais le compartiment des mines est dans un état pitoyable. La baisse y est persistante et, malgré les rapports couleur de rose envoyés de la région aurifère de Rossland, Nelson, etc., on ne trouve plus personne pour acheter les actions dont les porteurs voudraient bien se débarrasser. Des parts de mines qui ont été cotées à 250 et 300 p. c. de prime sont offertes à 20, 25 et même 50 p. c. au-dessous du pair.

Le change sur Londres est soutenu. Les banques vendent leurs traites à 60 jours de vue aux taux de \$4.81 $\frac{1}{2}$ à \$4.82 $\frac{1}{8}$; à vue, de \$4.85 à \$4.85 $\frac{1}{2}$; les transferts par câble, \$4.85 $\frac{1}{2}$. Les traites commerciales documentaires à 60 jours se vendent \$4.79 à \$4.79 $\frac{1}{2}$ c et à 3 jours de vue, \$4.82 $\frac{1}{2}$. Les chèques sur New-York sont escomptés à $\frac{1}{8}$ de prime. On achète les traites en francs sur le Canada à fr. 18 et l'on vend les francs sur Paris à 5 fr. 16 $\frac{1}{2}$.

Les prix des pommes évaporées ont à peu près touché le fond et il n'y a plus de vendeurs parmi les évaporateurs à moins de 5c la lb. Aucun d'eux ne montre d'anxiété à vendre ; ils sont tous d'accord à dire que la récolte eût-elle été double il n'aurait pas possible de vendre à moins de 5c un bon article et d'y faire un petit bénéfice.

La maison J. H. Todd & Son annonce à ses acheteurs du commerce de gros qu'elle ne livrera que 10 p. c. des quantités contractées pour sa marque spéciale "Horse Shoe," qui est un saumon Sockeye de la Rivière Fraser.

On prétend que la maison Delafield, McGoverd & Co, propriétaire de la marque de saumon bien connue "Clover Leaf," ne livrera guère une plus forte proportion. Il est vrai de dire, cependant, qu'elle n'a pas encore annoncé à ses acheteurs les quantités qu'elle délivrera.

TEMPERATURE DU MOIS DE SEPTEMBRE 1900

Relevée par MM. Hearn et Harrison, opticiens, à Montréal, rue Notre-Dame, 1640 et 1642.

Sept.	Farenheit		Centigrade		Sept.	Farenheit		Centigrade	
Date	Max.	Min.	Max.	Min.	Date	Max.	Min.	Max.	Min.
1	76	55	24.5	13	17	65	53	18.5	12
2	81	57	27.5	14	18	61	45	16.5	7.5
3	89	69	32	21	19	60	39	16	4
4	80	50	27	16	21	57	45	14	7.5
5	80	60	27	16	21	70	50	21.5	10
6	82	64	28	18	22	64	52	18	11.5
7	68	48	20	9	23	70	52	21.5	11.5
8	69	49	21	9.5	24	70	50	21.5	10
9	79	53	26.5	12	25	69	49	21	9.5
10	67	47	19.5	8.5	26	75	51	24	11
11	69	52	16	11.5	27	70	60	21.5	16
12	70	55	21.5	13	28	64	48	18	9
13	62	48	17	9	29	64	42	18	6
14	70	50	21.5	10	30	58	48	11.5	9
15	61	45	16.5	7.5					
16	61	47	16.5	8.5					

Hotel Richelieu

(PLAN EUROPÉEN)

Rue St-Vincent, Montreal



Situé à proximité du débarcadère : : des bateaux transatlantiques et des gares de chemins de fer.

Rendez-vous des touristes : et : des voyageurs de : : : commerce : français.

Prix Modérés
CUISINE ET SERVICE FRANÇAIS

L. A. COTÉ,
Propriétaire.

AVIS AUX MEMBRES ADHÉRENTS

Les cotisations courent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est pour les présentations faites dans le dernier trimestre de l'année. Dans ce cas le paiement de la cotisation est reporté à l'année suivante.

Les membres adhérents de cette Chambre de Commerce reçoivent gratuitement le BULLETIN MENSUEL.

Nous fournissons, des renseignements gratuits sur la clientèle et des informations de toutes sortes à nos membres adhérents ; nous insérons gratuitement les demandes d'agents de tout commerçant français.

Toute maison établie en France, toute maison Française établie à l'étranger peut adhérer à notre Chambre. Il suffit d'en faire la demande et de payer la cotisation qui est de 25 francs par année.

Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre Compagnie tant qu'on ne donne pas sa démission et, si cette démission parvient après la fin du mois de janvier, la cotisation de l'année commencée est due en entier.

Petit Courrier

DEMANDES D'AGENTS

M. Pierre Germain, vins de Bourgogne, à Beaune (Côte d'Or) France.

M. L. Leguay, 3 rue des Remparts-d'Ainay, à Lyon, demande un représentant au Canada pour la vente de ses soieries.

M. L. Israël ancien négociant exportateur, 9 Place des Ternes, à Paris, désire entrer en relations avec agents canadiens pour leur faire obtenir la représentation de maisons françaises.

Le journal *Le Bois*, 26 rue Caumartin à Paris, demande des correspondants pouvant livrer des bois en France.

M. A. Couspeire, 8 rue Drouot à Paris, demande la représentation pour la France d'une bonne maison canadienne pour la vente de madriers d'épave.

M. Victor Guédé, pelleteries et fourrures, 9 rue Baillif, à Paris, désire entrer en relations avec des maisons du Canada pour la consignation ou la représentation de tous articles de pelleteries brutes ou apprêtées pouvant s'employer en fourrures. Références sur demande.

MM. Chemineaud Frères, à Jarnac-Cognac, eaux-de-vie.

Debouchaud et Cie, à Nersac (Charente), fabrique de feutres en tous genres pour papeteries.

M. Paul Garnaud, spécialité de vins fins de Bordeaux et vieilles eaux-de-vie de Cognac à Gondeville St-Même sur Cognac (Charente) France.

M. Martin Boussuge, fils, de Narbonne, demande agent pour vendre ses vins au Canada.

La maison A. Magnier & Cie., de Blanzac-sur-Cognac, demande un représentant pour la vente au Canada de ses eaux-de-vie.

MM. Charles Polack et Fils, à Dijon, propriétaires de grands crus de Bourgogne.

M. J. Bellanger, de Laval (Mayenne), manufacturier de tissus de coutil en tous genres.

A. Carpentier & Cie, vins et spiritueux, à Caudéran, près Bordeaux.

Mme Veuve A. Fieux, grands vins mousseux. Lons-le-Saunier (Jura).

M. G. Soullier, 122 avenue de Neuilly à Neuilly-sur-Seine, sollicite représentation de maisons canadiennes désireuses de traiter des affaires sur le marché de Paris.

ROBERT MAISON DE FINANCE

180 rue ST-JACQUES
Edifice de la Banque d'Epargnes
MONTREAL

Cette maison fait une spécialité de placements sur propriétés religieuses et institutions publiques, au Canada et dans tous les Etats-Unis : Evêchés, universités, collèges, couvents, hôpitaux. Aussi sur obligations ordinaires et amortissables, de chemins de fer, tramways électriques, municipalités scolaires, sociétés industrielles, etc.

PLACEMENTS.—Le fondateur de la maison, M. ANTOINE ROBERT, donne personnellement toute son attention aux placements pour ses clients européens.

La maison Marchand-Duvigneau et Cie, rue du Pont de la Mousque, 32, à Bordeaux, demande à représenter sur la place de Bordeaux des maisons canadiennes se livrant à l'exportation.

Henri Darviot, vins de Bourgogne. Beaune (Côte d'Or).

M. Alfred Lequeux, vins de Champagne. Châlons-sur-Marne (Marne).

G. Bonhomme & Cie., à Cognac, (Charente), eaux-de-vie.

MM. P. Pignol, père et fils, 8 rue du Treuil à St Etienne (Loire), manufacturiers spécialistes de rubans velours unis et envers satin, noirs et couleurs—maison fondée en 1856—demandent dans chaque principale ville du Canada des agents à la commission, représentant déjà des maisons pour la vente d'articles qui s'adressent à la même clientèle de mode.

L. de Guinefolaud. Eau-de-vie de Cognac et fines. Champagne à Angoulême (Charente).

G. Ranson & Cie, à Jarnac (Charente), vieilles eau-de-vie de Cognac.

M. P. Bourson, 5 rue St-Joseph à Paris, demande agent pour tout le Canada pour la vente des soieries et rubans de Lyon.

OFFRES D'AGENTS OU MAISONS

M. Pascal Garcin, 1 rue de l'Abbé de l'Epée à Marseille, se chargerait de l'agence, pour la France, de bonnes maisons canadiennes.

M. A. Boivin, représentant de grandes maisons et fabriques européennes, se chargerait de l'agence, pour l'Amérique du Sud, d'une bonne maison canadienne.

L'adresse de M. A. Boivin est : Calle Independencia 1778 à Buenos-Ayres (République Argentine).

M. Jules Pony, 1632 rue Ste-Catherine, à Montréal, demande la représentation de librairies françaises et belges pour le Canada.

M. A. Weissenthanner, 168 rue St-Maur à Paris (succursale à New York) demande l'agence de maisons canadiennes.

M. H. Sonolet, 2 Cité Paradis à Paris, France, désire entrer en relations avec des négociants, propriétaires ou exportateurs de rondins de sapin blanc (white spruce).

MM. Pector et Ducout, rue, 3 rue Rossini, Paris, France, sollicitent la consignation ou la représentation, pour la vente en France, de produits canadiens manufacturés ou non.

M. Emmanuel Coste, 14 rue Ausone à Bordeaux, demande à représenter en France maisons canadiennes exportant pommes évaporées, haricots, pois ronds, homards et saumons en conserves, viandes salées et œufs de poisson. Références fournies sur demande.

LA PRESSE,

cette avant-courrière du progrès en toutes choses, dans le domaine des idées, dans

celui des arts, des rapports internationaux, du commerce et de l'industrie, a pour point d'honneur de toujours donner l'exemple dans le domaine du journalisme canadien.

L'année 1898 marquera dans l'histoire de LA PRESSE. En effet : sa circulation a atteint le point le plus élevé depuis sa fondation, plus de 66,500 copies imprimées et vendues, lues chaque jour par au delà de cent cinquante mille personnes.

C'est grâce à son système d'information parfait sous tous les rapports que LA PRESSE est parvenue à atteindre cette énorme circulation, plus forte que celle de n'importe quel autre journal français ou anglais du Canada.

La publicité dans LA PRESSE est reconnue partout comme la meilleure, parce qu'elle s'adresse à la classe qui achète. Le passé est un sûr garant pour l'avenir. Les annonceurs de LA PRESSE continuent à annoncer dans LA PRESSE, parce qu'ils en retirent des bénéfices sans cesse grandissants.

LA PRESSE MONTREAL.

N. LACROIX,
10 rue de Rome,
Paris.

A. de WYNTER,
23 Haymarket
Londres, Angl.